

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2020

Date de convocation : 26 mai 2020

Sont présents 19 conseillers municipaux.

Excusés : Néant

Absents : Néant

Début de la séance à 20h30

Secrétaire de séance : PALLARD Sandrine

1) DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal d'un montant unitaire de 500 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

4° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

5° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

6° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

7° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

8° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

9° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée à 10 000 € par sinistre ;

10° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal, fixé à 150 000 € par année civile ;

11° De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

POUR 19 voix CONTRE 0 voix ABSENTENTION 0 voix

2) DELEGATION A UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté de délégation a été pris en faveur de M. PREVOT Bernard pour suivre les travaux des bâtiments et de la voirie.

3) INDEMNITE DE FONCTIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer une indemnité inférieure au barème. Il informe le conseil municipal que celui-ci est :

Population (habitants) Taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique

De 1000 à 3 499 51,6 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide avec effet au 24 mai 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 43 % de l'indice terminal de la fonction publique.

POUR 19 voix CONTRE 0 voix ABSENTENTION 0 voix

4) INDEMNITES DE FONCTION AUX AJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris les arrêtés de délégation suivants :

- 1^{er} adjoint, Mme VALADE Brigitte : Etat-Civil, affaires financières, ressources humaines et affaires scolaires
 - 2^{ème} adjoint, M. DUPEYRON Jean-Claude : services techniques
 - 3^{ème} adjoint, Mme PARSAT Joëlle : Urbanisme et environnement
 - 4^{ème} adjoint, Mme COMMUNAL Maryline : Affaires sociales
 - 5^{ème} adjoint, M. CASSIER-CHARBONNEL Didier : Communication et jeunesse et sport
- qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au maire et que le barème est :

Population (habitants) Taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique

De 1000 à 3 49919,8 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide avec effet au 24 mai 2020 de fixer le montant des indemnités des adjoints au Maire à 16,50 % de l'indice terminal de la fonction publique.

POUR 19 voix CONTRE 0 voix ABSENTENTION 0 voix

5) INDEMNITE DE FONCTION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL TITULAIRE DE DELEGATION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. PREVOT Bernard titulaire d'une délégation peut bénéficier d'une indemnité de fonction et demande au conseil municipal de se prononcer sur le montant de celle-ci. Après délibération, le conseil municipal décide avec effet au 24 mai 2020 de fixer le montant des indemnités du délégué au Maire à 16,50 % de l'indice terminal de la fonction publique.

POUR 19 voix CONTRE 0 voix ABSENTENTION 0 voix

6) DESIGNATION DES DELEGUES AU SMD3

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'élection du nouveau conseil municipal, il doit être désigné des délégués titulaires et suppléants pour représenter la

commune à l'assemblée sectorielle du secteur 5 du SMD3. Le nombre de délégués est déterminé en fonction du nombre d'habitants de la commune, soit pour la commune de St Pierre d'Eyraud, 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant. Après délibération, le conseil municipal désigne :

- Délégué titulaire..... PARSAT Joëlle
- Délégué suppléant..... BOUYSSSET Marie José

POUR 19 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

7) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il doit être procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres dont la constitution est en plus du maire, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants et demande le dépôt de liste. Une seule est déposée.

La liste est la suivante :

Titulaires : PREVOT Bernard, PARSAT Joëlle, MISSER

Suppléants : BROUSSE Christian, DORIS Laurent, BECHADERGUE

Après le passage au vote de tous les conseillers municipaux, le résultat est :

Votants : 19 Exprimés 19 Liste 1 : 19

La liste n° 1 est élue.

8) DESIGNATION DES DELEGUES AU SIVOS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'élection du nouveau conseil municipal, il doit être désigné des délégués titulaires et suppléants pour représenter la commune au sein du SIVOS de La Force. Le nombre de délégués pour la commune est de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. Après délibération, le conseil municipal désigne :

- Délégués titulaires..... VALADE Brigitte, CLAUDEL Patricia
- Délégués suppléants..... CASSIER-CHARBONNEL Didier, GOMEZ DA CUNHA Laëtitia

POUR 19 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

9) DESIGNATION DES DELEGUES AU SDE24

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'élection du nouveau conseil municipal, il doit être désigné des délégués titulaires et suppléants pour représenter la commune au sein du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE24). Le nombre de délégués pour la commune est de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. Après délibération, le conseil municipal désigne :

- Délégués titulaires..... BROUSSE Christian, PREVOT Bernard
- Délégués suppléants..... MISSER Eric, MOYA Nicolas

POUR 19 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

10) DESIGNATION DES DELEGUES AU SIAS AU CŒUR DES 3 CANTONS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'élection du nouveau conseil municipal, il doit être désigné des délégués titulaires et suppléants pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal Action Social au cœur des 3 cantons. Le nombre de délégués pour la commune est de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant. Après délibération, le conseil municipal désigne :

- Délégué titulaire..... COMMUNAL Maryline
- Délégué suppléant..... BRAZIER Carla

POUR 19 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

11) CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DESIGNATION DES MEMBRES

URBANISME/PLUI : PARSAT Joëlle, DORIS Laurent, BECHADERGUE Francis, MISSER Eric, BROUSSE Christian, PREVOT Bernard

CIMETIERE : PARSAT Joëlle, PALLARD Sandrine, DORIS Laurent

IRRIGATION : BECHADERGUE Francis, DORIS Laurent, BEDUBOURG Elise

ECONOMIE LOCALE : MOYA Nicolas, CASSIER-CHARBONNEL Didier, PALLARD Sandrine, COMMUNAL Maryline, VALADE Brigitte

CULTURE ET LOISIRS : PARSAT Joëlle, CASSIER-CHARBONNEL Didier, BOUYSSSET Christian, GOMEZ DA CUNHA Laëtitia, , MOYA Nicolas, ARCHIPCZUK Fabien

ACTION SOCIALE : COMMUNAL Maryline, PARSAT Joëlle, PALLARD Sandrine, CASSIER-CHARBONNEL Didier, BRAZIER Carla, GOMEZ DA CUNHA Laëtitia, MOYA Nicolas

BERGE DE LA DORDOGNE-VELO ROUTE : MISSER Eric, BOUYSSSET Marie-José, BROUSSE Christian, PARSAT Joëlle, VALADE Brigitte, PREVOT Bernard

COMMUNICATION : CASSIER-CHARBONNEL Didier, ARCHIPCZUK Fabien, PALLARD Sandrine, COMMUNAL Maryline, MISSER Eric, BROUSSE Christian, PARSAT Joëlle, BOUYSSSET Marie-José

COMMISSION SCOLAIRE : VALADE Brigitte, MOYA Nicolas, PARSAT Joëlle, COMMUNAL Maryline, BOUYSSSET Marie-José, BEDUBOURG Elise

SALLE DES FETES : Tous les Conseillers Municipaux

FINANCES : VALADE Brigitte, MOYA Nicolas, CASSIER-CHARBONNEL Didier, ARCHIPCZUK Fabien, PARSAT Joëlle, CLAUDEL Patricia, DUPEYRON Jean-Claude, BECHADERGUE Francis, COMMUNAL Maryline

ALLUMAGE DU STADE : CASSIER-CHARBONNEL Didier, CRESTIA François

VOIRIE : DUPEYRON Jean-Claude, PREVOT Bernard, BROUSSE Christian, ARCHIPCZUK Fabien

GESTION DES ALARMES : FAURE Jean-Pierre, CASSIER-CHARBONNEL Didier, DUPEYRON Jean-claude, COMMUNAL Maryline

BATIMENTS : PARSAT Joëlle, DORIS Laurent, PREVOT Bernard, BROUSSE Christian, PALLARD Sandrine

JEUNESSE ET SPORT : MISSER Eric, MOYA Nicolas, CASSIER-CHARBONNEL Didier, BRAZIER Patricia, BROUSSE Christian

12) ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT

Mme Brigitte VALADE présente au conseil municipal le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées « C.L.E.C.T. ». Il est demandé au conseil municipal de se prononcer. Après délibération, le conseil municipal approuve ce rapport.

POUR 13 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 6 voix

13) MARCHE TRAVAUX MAISON D'ACCUEIL POUR PERSONNES AGEES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été fait un avenant n° 1 pour le lot n° 2 à NGE Fondations et que les lots n° 5 et n° 6 ont été attribués après plusieurs appel d'offre infructueux. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire a signé tous les documents nécessaires.

POUR 19 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

14) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition des taxes directes locales 2019 :

- Taxe d'habitation..... 12,33 %
- Taxe foncière bâti..... 19,12 %
- Taxe foncière non bâti..... 68,16 %

Après délibération le conseil municipal décide de ne pas modifier ces taux d'imposition.

POUR 19 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

15) DECISION SUR LE PAIEMENT DES LOYERS DES COMMERCES SUITE A LA CRISE SANITAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la crise sanitaire, les loyers des mois d'avril et mai 2020 n'ont pas été mis pour les 3 commerces. Il précise au conseil municipal que 2 scénarios sont possibles :

- Annulation des 2 mois de loyer, avec écritures comptable
- Emission des titres à l'encontre des locataires avec possibilité pour eux d'un étalement de paiement

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas demander le paiement des loyers d'avril et mai 2020.

POUR 19 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

16) DIVERS

- Remerciements de Mme Monique CASSIER-CHARBONNEL suite au décès de M. CASSIER-CHARBONNEL Jean-Michel

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition faite par M. BENEY de la compagnie d'assurance AXA d'une « Assurance santé pour la commune ». Il a été décidé de rappeler à AXA qu'ils ne peuvent pas se revendiquer de la commune de St Pierre d'Eyraud. Une information de prévention sera faite concernant les démarcheurs dans le bulletin municipal.

Fin de la séance à 23h49

Affiché le 4 juin 2020
Le Maire,
Jean-Pierre FAURE